



---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

CG/pk

P.V. FI 16

## Commission des Finances et du Budget

### Procès-verbal de la réunion du 18 mars 2014

#### Ordre du jour :

1. Entrevue avec Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre des Finances au sujet du dossier de la fiscalité de l'épargne qui figure à l'ordre du jour du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 (demande du groupe politique CSV)
2. 6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014
  - Rapporteur: Monsieur Eugène Berger
  - Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances au sujet des sections 04 et 34 (Ministère des Finances) du projet de budget 2014 (demande de la sensibilité politique ADR)
3. Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances au sujet des mouvements de personnel au sein du Ministère des Finances (demande de la sensibilité politique ADR)
4. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7 et 11 mars 2014
5. Divers

\*

Présents : M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Luc Frieden, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Marc Hansen, M. Jean-Claude Juncker, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

M. Laurent Mosar, M. Justin Turpel, députés (*observateurs*)  
M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat (pour le point 1)  
M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances  
Mme Yuriko Backes, du Ministère d'Etat (pour le point 1)  
M. Alphonse Berns, M. Etienne Reuter, du Ministère des Finances (pour le point 1)  
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Marc Hansen, Président de la Commission

\*

**1. Entrevue avec Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre des Finances au sujet du dossier de la fiscalité de l'épargne qui figure à l'ordre du jour du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 (demande du groupe politique CSV)**

Avant d'exposer la position que compte prendre le Luxembourg au cours du prochain Conseil européen, Monsieur le Premier Ministre signale aux membres de la Commission qu'il vient de recevoir une première version du projet de conclusions du Conseil européen. Il est probable que ces conclusions subissent encore des changements avant la tenue du sommet. La Commission décide de ne pas divulguer certaines informations échangées au cours de la présente réunion et jugées sensibles à ce stade.

Il est rappelé que le Luxembourg a déclaré, il y a un an déjà, qu'il allait passer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la retenue à la source et de l'échange d'informations sur demande à l'échange automatique d'informations tel que prévu dans la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne (directive 2003/48/CE). Un projet de loi à cet effet vient d'ailleurs d'être déposé par le Ministre des Finances (doc. parl. n° 6668). Les discussions actuelles portent exclusivement sur l'extension du champ d'application de la directive.

Pour rappel, lors de la réunion de l'ECOFIN de décembre 2013, le Luxembourg avait demandé à ce que la Commission européenne entame les négociations avec d'autres pays tiers, et notamment avec la Suisse, afin que ces pays s'engagent également dans la voie de l'extension du champ d'application de la directive sur l'épargne. Il avait alors consenti à donner son accord à la poursuite des travaux menés dans le but d'une extension du champ d'application de la directive à condition d'avoir été informé de l'avancement des négociations menées par la Commission européenne avec les pays tiers.

Par courrier du 4 mars 2014, le commissaire européen chargé de la Fiscalité, Algirdas Semeta, a décrit l'avancement des discussions avec les pays tiers (ce courrier a été transmis aux membres de la Commission par courrier électronique du 14 mars 2014).

Il avait été convenu à la réunion de l'ECOFIN de décembre 2013 que la Commission européenne présente l'avancement des négociations au Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 (et non à l'ECOFIN le précédent). Au cours de l'ECOFIN du 11 mars 2014, le commissaire européen Semeta a annoncé que les pays tiers ont émis des signes plutôt favorables quant à leur engagement vers l'échange automatique d'informations, mais qu'ils le font en se référant à la norme OCDE (rendue publique par l'OCDE en février 2014 et endossée par le G20 fin février à Sydney). Or, cette norme diffère de celle prévue par la directive européenne. Le commissaire a conclu qu'il y avait lieu de trouver des solutions afin de s'aligner sur un standard unique. Les négociations avec les pays tiers devraient être achevées à la fin de l'année 2014.

Suite à ces informations, le Luxembourg a décidé de demander à ce que les conclusions du Conseil européen évoquent, d'une part, la poursuite intensive des négociations avec les pays tiers concernés, et d'autre part, l'exécution de travaux de convergence vers un modèle d'échange automatique d'informations unique (basé sur celui de l'OCDE).

Il semblerait que la version actuelle du projet de conclusions contienne des clauses allant dans ce sens.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Le Président du groupe parlementaire CSV, apporte, au nom de son groupe parlementaire, son soutien à la démarche du gouvernement. Il est d'avis qu'il est temps que les discussions relatives à la directive de la fiscalité de l'épargne s'achèvent.
- Sur demande d'un membre de l'opposition, le Ministre des Finances s'engage à fournir un tableau synoptique révélant les différences entre les trois modèles d'échange automatique d'informations : le modèle européen, celui élaboré par l'OCDE et celui du FATCA.
- L'échange automatique d'informations selon la directive actuelle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La « directive élargie » devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- En matière de communication, il convient d'attirer l'attention sur la transparence de la place financière luxembourgeoise. Le Luxembourg fait d'ailleurs déjà partie des « early adopters » du modèle OCDE.
- Le gouvernement doit s'assurer que les nouvelles règles à transposer en droit national sont compatibles avec le droit national.
- Le texte de la « directive élargie » prévoyant l'extension de la directive actuelle sur la fiscalité de l'épargne date de novembre 2008. Au cas où un accord politique était conclu au cours du Conseil européen, cet accord porterait sur le texte de cette « directive élargie » qui serait ensuite adoptée au cours d'une prochaine session du Conseil des ministres.
- Un membre de l'opposition attire l'attention sur la complexité de la version actuelle du modèle d'échange automatique d'informations élaboré par l'OCDE.
- Il n'est pas prévu de modifier le système de retenue sur les revenus de l'épargne des personnes physiques résidentes.

## **2. 6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014**

Faute de temps, ce point n'a pas pu être abordé.

## **3. Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances au sujet des mouvements de personnel au sein du Ministère des Finances (demande de la sensibilité politique ADR)**

Aux questions posées par le représentant de la sensibilité politique ADR et d'autres membres de la Commission, Monsieur le Ministre des Finances apporte les réponses suivantes :

- Parmi les trois fonctionnaires du ministère des Finances qui ont récemment manifesté leur volonté de quitter le ministère (par le biais d'un congé sans solde pour deux d'entre eux), deux sont en congé de récréation à l'heure actuelle.

- Dès son entrée en fonction, le Ministre des Finances a annoncé qu'il ne souhaitait pas disposer d'un cabinet ministériel. Il compte s'appuyer sur les collaborateurs actuels du ministère des Finances.
- Il sera fait en sorte que les mandats laissés vacants par les fonctionnaires démissionnaires dans un certain nombre d'institutions ou d'administrations, ainsi qu'à la vice-présidence du Comité économique et financier (EFC) seront repris par des fonctionnaires le plus rapidement possible. Le risque potentiel d'un conflit d'intérêt sera pris en compte lors de l'occupation de ces mandats. L'ancien Premier ministre rappelle qu'un tel conflit d'intérêt n'a pas existé jusqu'à présent.

Les membres de l'ancien gouvernement regrettent le départ des personnes concernées. Le Ministre des Finances déclare qu'il n'a pas d'autre choix que de prendre note du départ des personnes concernées qui agissent de leur propre initiative.

Un membre de la majorité considère qu'il n'appartient pas à une commission parlementaire de discuter de départs de fonctionnaires ou de l'organisation du personnel d'un ministère. Selon lui, l'Etat doit s'organiser de sorte à ne pas dépendre de certains fonctionnaires extrêmement spécialisés et dont le départ peut créer un véritable problème. D'autres membres de la Commission jugent cependant qu'il s'agit, dans le cas présent, d'une situation exceptionnelle qu'il convient parfaitement d'aborder en commission. Il est fait référence à la fonction de contrôle de l'exécutif dévolue à la Chambre des Députés.

#### **4. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7 et 11 mars 2014**

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

#### **5. Divers**

En réponse aux questions posées par le représentant de la sensibilité politique ADR au sujet du recours au cabinet McKinsey, point qui ne figurait pas à l'ordre du jour, le Ministre des Finances fournit les précisions supplémentaires suivantes par rapport à la réponse aux questions parlementaires n°141 et n°142 (reprise en annexe):

- Le recours du ministère des Finances au cabinet McKinsey a lieu dans l'objectif de développer une méthodologie permettant d'identifier des mesures d'économies et d'augmenter l'efficacité de la gestion des deniers publics.
- Les consultants soutiennent les fonctionnaires dans leurs efforts nécessaires à l'élaboration et la mise en place de cette méthodologie pendant la phase préparatoire (février/mars 2014).
- McKinsey Luxembourg est l'interlocuteur direct du ministère des Finances. De par sa structure internationale, cette société dispose d'un vaste réseau de consultants étrangers dont certains, notamment des français, spécialistes en finances publiques, sont mis à disposition pour le projet du ministère.

Un membre de l'opposition signale qu'il compte demander par écrit que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Luxembourg, le 2 avril 2014

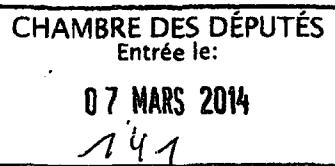
La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président,  
Marc Hansen

Annexes :

Réponse du Ministre des Finances aux questions parlementaires n°141 et n°142

Communications des trois fonctionnaires concernés (point 3) (voir procès-verbal de la réunion du 20 mai 2014)



**Monsieur Mars di Bartolomeo**  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg, le 7 mars 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre des Finances concernant l'implication d'un cabinet de conseil dans le screening des dépenses de l'Etat.

Selon la presse nationale, un cabinet de conseil serait en train de seconder le Ministère des Finances dans le screening des dépenses de l'Etat en vue de l'élaboration du projet de budget de l'année 2015.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances:

- Monsieur le Ministre, peut-il confirmer qu'un cabinet de conseil a été mandaté pour passer en revue les dépenses de l'Etat en vue de l'élaboration du projet de budget de l'année 2015 ? Dans l'affirmative, le cabinet susmentionné a-t-il été mandaté par le Gouvernement ou bien par le Ministère des Finances ?
- Comment se présente concrètement la collaboration entre le cabinet de conseil et le Ministère des Finances ? De quelle manière les conseillers du cabinet sont-ils impliqués dans la procédure de screening ? Ont-ils accès à toutes les données du Ministère des Finances respectivement de l'Inspection générale des Finances ou autre service ou administration de l'Etat ?
- Monsieur le Ministre, peut-il m'indiquer le montant total de la prestation de conseil ? A-t-il été procédé à une offre d'appel publique afin de déterminer le choix du cabinet de conseil pour passer en revue les dépenses de l'Etat ? Sur base de quels critères le choix de recourir aux services du cabinet de conseil susmentionné a-t-il été pris ? Qui a été impliqué dans la prise de décision ?
- Un cabinet de conseil a-t-il également été impliqué dans l'élaboration du projet de budget de l'année 2014 ?

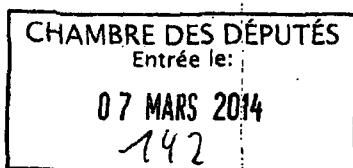
- Monsieur le Ministre, serait-il enclin à publier dans un souci de transparence le contrat conclut avec le cabinet de conseil en question ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus parfaite considération.

Serge Wilmes  
Député

# adr-

ALTERNATIV DEMOKRATESCH  
REFORMPARTEI  
Groupe parlementaire



Här Mars di Bartolomeo  
President vun der Deputéiertechamber  
19, Um Krautmaart  
L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, de 7. Mäerz 2014

Här President,

Sou wéi d'Chambersreglement et virgesait, bidden ech lech, dës parlamentaresch Fro un den Här Finanzminister weiderzeleeden.

Wéi de Radio 100,7 gëschter ze melle wosst, gouf de Cabinet Mc Kinsey vun lech mandatéiert fir d'Methodik vum Budget 2015 opzestellen.

1. Firwat gräift de Finanzminister op eng extern Firma zréck? Feelt et u Fachkompetenz am Ministère selwer an, wa jo, firwat?
2. Firwat gouf deen Optrag net ausgeschriwwen?
3. No wat fir enge Kritäre gouf grad dee Cabinet ausgewielt?
4. Wéi vill kascht dat Mandat de Steierzueler?
5. Huet dem Finanzminister seng Duechter tatsächlech bei Mc Kinsey geschafft, wéi et an der Press stoung?

Mat déiwem Respekt,

Roy Reding

Deputéierten



**Réponse de Monsieur le Ministre des Finances aux questions  
parlementaires n°141 du 7 mars 2014 de Monsieur Serge Wilmes  
et n°142 du 7 mars 2014 de Monsieur Roy Reding**

1. La plupart des pays développés s'appuient sur des conseils externes pour les accompagner dans leurs programmes de transformation. C'est ainsi notamment que la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, les pays scandinaves (Suède, Danemark) et la Grande-Bretagne se sont récemment appuyés sur des conseils externes pour conduire des revues de programmes (« spending reviews »), pour mettre en œuvre des projets transversaux (services partagés, achats, investissements) et pour appuyer les administrations et les agents de l'Etat dans la mise en œuvre des actions décidées. L'OCDE a récemment souligné le rôle positif des consultants, dès lors que leur mandat était étroitement défini (*34e réunion annuelle des hauts responsables du budget des pays de l'OCDE. La révision des dépenses publiques. 2013*).
2. Le projet de modernisation des dépenses publiques, par l'ampleur de l'objectif de consolidation à atteindre (1,5 milliards) pour assurer un solde structurel de 0,5 % du PIB, nécessite une approche nouvelle et sans pareille jusqu'à présent. Cette approche se déroule en 3 phases : phase de cadrage, phase d'élaboration d'initiatives et phase de mise en œuvre. A cet effet le Gouvernement a décidé de soutenir ponctuellement ses propres services par des consultants à des degrés divers suivant la phase.
3. En raison des délais très serrés qui justifient l'urgence et vu les compétences techniques du cabinet McKinsey pour s'attaquer à des problèmes de grande ampleur dans des organisations complexes et dans le secteur public, le Ministère d'Etat, pour compte du Gouvernement, a mandaté ledit cabinet pour la phase de cadrage du budget de nouvelle génération de 2015 (384.000 EUR HTVA). Il est encore à noter que par le passé, le Ministère des Finances a aussi travaillé avec le même cabinet en recourant aussi à la procédure négociée.

Les modalités d'intervention des consultants externes ont été fixées comme suit par le Gouvernement pour la phase de cadrage :

- Apport d'expertise, de référentiels de comparaison et d'exemples détaillés pour l'établissement du programme de transformation et des méthodologies et techniques à appliquer :
  - Appui à la structuration de la démarche, à la définition de la méthodologie et des plans de travail ;
  - Apport de « benchmarks » et éclairages spécifiques en particulier sur les services partagés ;
  - Support dans la détermination d'une « baseline » comme référence des dépenses et recettes ;
  - Appui au recensement des pistes existantes et qualification de leur avancement et potentiel ;

- Appui à la préparation des supports pour les événements et réunions
- Appui à la formalisation du cadrage des groupes thématiques et du dispositif de pilotage (outil de suivi, rapports-types, réunions).

En ce qui concerne le budget 2014 il y a lieu de préciser que McKinsey n'est pas intervenu dans l'élaboration du projet.

4. Pour la phase d'élaboration des initiatives, des consultants pourront être mis à disposition suivant les besoins exprimés par les groupes de travail constitués pour les différents départements ou pour des sujets communs.

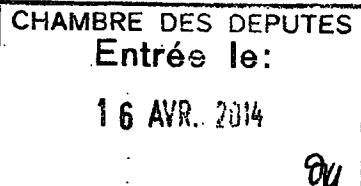
C'est ainsi que le Gouvernement a lancé le 4 mars 2014 deux appels d'offres dans le cadre d'une procédure ~~réstreinte sans publication d'avis~~ pour des missions portant respectivement sur :

- Assistance à la coordination de groupes de travail dans le domaine des finances publiques
- Assistance dans le contexte d'analyses financières.

Suivant les besoins des groupes de travail il n'est pas exclu qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres experts.

5. En ce qui concerne la phase de mise en œuvre des initiatives décidées par le Gouvernement, il est trop tôt de se prononcer sur les besoins éventuels d'experts.

6. Je confirme que ma fille a travaillé chez McKinsey depuis janvier 2012. Elle a demandé le 22 janvier 2014 une suspension de son contrat qui lui a été accordée.



**Alphonse BERNS**  
35, rue Robert Bruch  
L-1267 Luxembourg

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés,  
23, rue du Marché-aux-Herbes,  
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 16 avril 2014

Monsieur le Président

Je me permets de vous faire part de ma préoccupation de trouver sur le site de la Chambre des Députés<sup>1</sup>, et accessible au public, le procès-verbal du point 3 de l'ordre du jour de la réunion de la Commission des Finances et du Budget du 18 mars 2014, libellé « *Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances au sujet des mouvements de personnel au sein du ministère des Finances (demande de la sensibilité politique ADR)* ».

Pour avoir assisté à l'ouverture de cette réunion et aux discussions sous le point 1., je sais que le président de séance avait décrété le huis-clos pour l'ensemble de la réunion du 18 mars 2014. Il est dès lors surprenant que cette confidentialité soit levée après coup. De ce fait ma personne se trouve publiquement mise en cause par des déclarations unilatérales de Monsieur le Ministre des Finances, sans que je ne sois mis en position de présenter, sous la même forme publique, mes observations.

Le procès-verbal qualifie les mouvements de personnel au ministère des Finances de « *situation exceptionnelle* » et, dans ce contexte, fait référence au « *contrôle de l'exécutif dévolue à la Chambre des Députés* ». Pour appropriées qu'elles puissent être, ces deux mentions ne sauraient s'apprécier à leur juste valeur sans entendre les vraies raisons desdits mouvements.

A en croire ce procès-verbal, les Honorables Députés n'ont pas été éclairés sur ces raisons. En fait, les explications avancées par Monsieur le Ministre des Finances occultent les accusations de faute professionnelle formulées par écrit et sans aucun fondement à mon encontre dès le deuxième jour de la prise de fonction du Ministre ; elles passent sous silence les mesures prises ayant amené une déstructuration du ministère et le délaissage des fonctions de coordination, de direction et de préparation de dossiers, de visites ou d'entretiens ministériels. Ces mesures rendent mes responsabilités de Directeur de la fiscalité impossibles à assumer.

<sup>1</sup>

[http://www.chd.lu/wps/PA\\_Archive/FTSShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=1240635&fn=1240635.pdf](http://www.chd.lu/wps/PA_Archive/FTSShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=1240635&fn=1240635.pdf)

Monsieur le Président,

Je vous sais sensible au droit fondamental de tout un chacun à être entendu en ses observations sur des points concernant son honneur personnel et professionnel. Je vous prie dès lors de bien vouloir m'indiquer le moyen par lequel je peux, dans la même forme publique, faire valoir ma présentation des faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.



Alphonse BERNS

copie à :

- M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget
- M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes,  
*pour versement au dossier personnel du soussigné*
- M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

Cofibu du 18 mars 2014

Sarah Khabirpour

to:

Mars Di Bartolomeo

23/04/2014 06:50

Cc:

Pierre Gramegna, "eberger@chd.lu"

Hide Details

From: Sarah Khabirpour <sarah.khabirpour@fi.etat.lu>

To: Mars Di Bartolomeo <mdibartolomeo@chd.lu>,

Cc: Pierre Gramegna <Pierre.Gramegna@gouv.etat.lu>, "eberger@chd.lu"  
<eberger@chd.lu>

Monsieur le Président

Je me permets de m'adresser à vous au sujet du procès-verbal du point 3 de l'ordre du jour de la réunion de la Commission des Finances et du Budget du 18 mars 2014, libellé « *Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances au sujet des mouvements de personnel au sein du ministère des Finances (demande de la sensibilité politique ADR)* », qui est publiquement accessible via le site internet de la Chambre des Députés.

C'est par le biais de cette publication que j'ai pris connaissance des propos du Ministre des Finances au sujet de mon départ du ministère des Finances.

De manière générale, je tiens à préciser que je n'apprécie pas que ma situation professionnelle soit débattue publiquement. Je suis fonctionnaire d'Etat depuis plus de 10 ans et j'ai toujours accompli mon devoir avec l'impartialité et la neutralité requises par la loi. J'avais bien l'intention de faire de même lorsque le nouveau Gouvernement a été mis en place.

En ce qui concerne le procès-verbal proprement dit, et sur le fond des observations y reprises, je me limite à une précision me concernant.

Quant à l'existence ou non d'un cabinet ministériel, j'avais indiqué au Ministre des Finances dès son entrée en fonction que je n'insistais aucunement sur le maintien de la fonction de « chef de cabinet » et que j'étais disposée à assumer toute autre responsabilité dans le cadre d'une réorganisation. La fonction que j'ai occupée pendant les années 2009-2013 résultait d'un concept organisationnel basé sur la coordination, le flux d'information horizontal et la mise en place d'un cadre de travail qui assure que les positions à adopter par le Ministre ou le ministère soient conceptuellement cohérentes. Il appartient évidemment au Ministre, ensemble avec les cadres dirigeants du ministère, d'évaluer et de modifier, le cas échéant, la structure organisationnelle d'un ministère en assurant à la fois le respect des obligations et droits statutaires des fonctionnaires et les besoins du Ministre.

Je tiens à préciser que je n'ai à aucun moment fait obstacle à une nouvelle organisation ni à un réaménagement des attributions.

En ce qui concerne la remarque du Ministre indiquant qu'il n'avait d'autre choix que de prendre note de la volonté de départ des trois hauts fonctionnaires, je ne peux pas, en ce qui me concerne, confirmer cette interprétation des faits. Cela étant, j'ai respecté le souhait du Ministre et lui ai ainsi soumis une demande pour un congé sans traitement afin que je puisse continuer à développer mon parcours professionnel.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sarah Khabirpour



Cofibu 18.3.2014

Georges Heinrich to: Mars Di Bartolomeo  
Cc: Pierre Gramagna, "eberger@chd.lu"

21/04/2014 10:24

Här Chamberpresident,

zu menger grousser Iwwerraschung hunn ech um Internet-Site vun der Chamber den Procès-verbal vum 18. Mäerz 2014 vun der Sitzung vun der parlamentarescher Budgets- a Finanzkommissioun (Cofibu) gelies, an hei en particulier de Punkt (3) "Entrevue avec Monsieur le Ministre des Finances au sujet des mouvements de personnel au sein du Ministère des Finances" deen mech direkt betrëfft.

Ech sinn iwwerrascht aus gläich e puer Grënn.

Éischtens ass Lëtzebuerg e Rechtsstat an menger Meenung no ass et net mat rechtsstaatlechen Prinzipien ze vereinbaren, dass de Finanzminister der Cofibu kann Explikatiounen ginn, déi betraffen Beamten awer net d'Méiglechkeet kréien hiren Standpunkt duerzeleeën oder awer Stellung ze bezeien zu den Aussoen vum Finanzminister. D'Recht ob e fairen "Prozess" ass en elementaart - duerch d'Mënscherechter garantéiert - Recht wat och lëtzebuerger Staatsbeamten zousteet.

Zweetens fannen ech dass, wann d'Cofibu schonn an déser Constellatioun iwwer esou eng Fro diskutéiert, dass et dann ubruecht wier dass déi Diskussiounen "à huis-clos" géingen stattfannen an dass deemno och keen Procès-verbal vun där Sitzung géing publizéiert ginn. Des Publikatioun verstärkt mäin Ongerechtegkeetsgefill well dem Finanzminister seng Äusserungen zu deenen ech net konnt Stellung huelen ob deem Wee un d'Effentlechkeet gedroen ginn.

Drëttens huet de Finanzminister an där Sitzung vun der Cofibu behaapt hien hätt keng Méiglechkeet gehat déi betreffend Beamten dovun ofzehalen de Ministère ze verloossen. Hien huet déi Depart'en also quasi als eng Fatalitéit dohinner gestallt déi sech sengem Aktiounsradius entzéien. Déi Ausso entsprécht allerdéngs net integral den Tatsaachen. Et ass wuel richteg dass de Minister kaum eng Méiglechkeet huet fir e Beamten deen de Ministère well verloossen dovun ofzehalen. Allerdéngs kann a mengem Fall vun "wëllen" kaum riets sinn well ech meng Aarbecht als Trésorsdirekter gär a mat vollem Asaatz gemaach hunn. Ech hunn dofir "en amont" vun menger Entscheidung de Minister och mehrmals am perséinlechen Gespréich iwwert eng Rei - aus menger Siicht - Mësstänn opmierksam gemaach. D'Erosioun vun der Vertrauensbasis téshent dem Minister a mir selwer déi en fin de compte zu menger Décisioun gefouert huet kann een also wuel kaum als eng eesäiteg an plëtzlech Aktioun vun menger Persoun bezeechnen.

Duerch d'Publikatioun vun désem Procès-verbal ass mir - aus menger Siicht - zousätzlecht Onrecht geschitt an deemno ass et mir wichteg Iech des Richtegstellung zoukommen ze loessen.

Ech well awer och ob déser Plaatz ganz kloer soen dass ech d'Recht vun engem Minister net kontestéieren säin Ministère sou ze organiséieren wei en dat fir richteg empfénnt. Ech sinn allerdéngs der Meenung dass wann et zu Émstrukturéierungen kennt, déi sech am Aklang mam "Statut du fonctionnaire" maachen mussen, esou wei an vollem Respekt vun der Integritéit an der Dignitéit vun deenen betraffenen Persounen. An dat war, menger Meenung no, hei net de Fall, wat deemno och mäin Handelen erklärt.

Mat déiwem Respekt,

Georges Heinrich